

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

84/315 Du 2/4/84

DECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP/18

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Portant intégration et nomination de
Monsieur NIAMBI Blaise dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Administratifs et Financiers
- SAF - (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29-12-62 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9-5-62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62
du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/229 du 10-6-74 portant attribution
de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les
Diplômés des Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Su-
périeur du Commerce ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n°
80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux inté-
rim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;

.../...

(/u la lettre n° 6020/LLN/DGLOC/DOB du 31 Octobre 1983
du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le des-
sier de candidature constitué par l'intéressé ;
(/u le Protocole d'Accord du 5 Août 1970 signé entre
la République Populaire du Congo et l'URSS ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 62/426 du 29-12-62 et du Protocole d'Accord du 5-8-70 susvisés, Monsieur NIALDI Blaise, né le 11 Juin 1956 à Kinshasa (ZAIRE), titulaire du Diplôme de l'Université d'Etat de Donetsk (URSS), Spécialité : Planification de l'Economie Nationale, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10-6-74 susvisé, l'intéressé est classé Administrateur des SAF de 2° Echelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 3.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Plan.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRASZAVILLE, le 2 Avril 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Plan,

Pierre MOUSSA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COLEBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétounba LAKOUNZOU.-

AFILIATIONS :

JORPC
DGTF/DFP
DFP/BST
D.G.B.
D.C.B.
M.F.
DOSSIER
TUBERSS

1 SGCM/BC 2./-
3
1
3
1
2
3
1